

La finance responsable

Sienna Gestion

L'investissement responsable au cœur de notre organisation

CHIFFRES CLÉS DE NOS INVESTISSEMENTS RESPONSABLES



42 fonds

sous gestion ISR



15 Mds€*



76%

des encours

** 3,5 Mds€ labellisés ISR (label gouvernemental), soit 18 % de l'encours global.*

Données au 30/06/2022.



Jean-Marie PÉAN
Directeur
de la Finance
Responsable

Notre philosophie d'investissement responsable

Sienna Gestion est un gestionnaire de l'épargne de long terme. Notre rôle est d'anticiper les tendances environnementales, sociales mais également de gouvernance du monde qui peuvent avoir un impact sur cette épargne. Cette conviction de l'indispensable intégration des enjeux ESG dans l'analyse des émetteurs s'illustre ainsi dans une gamme étendue de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs. La labellisation de nos fonds représente à nos yeux une démarche indispensable.

Au-delà de l'intégration de critères ESG, Sienna Gestion a également développé une gamme thématique en accord avec ses valeurs. L'emploi, le climat ou le soutien à l'économie locale sont des thèmes qui nous permettent de générer un impact positif concret sur l'environnement et la société.

Notre philosophie d'investissement responsable repose enfin sur le soutien à l'économie sociale et solidaire. Au cœur de notre approche, Sienna Gestion finance de nombreuses structures de cette économie au travers de ses fonds depuis de nombreuses années et continuera à jouer ce rôle qu'elle considère comme essentiel.

NOTRE ENGAGEMENT

Engagé depuis 2000, notre ADN s'est construit dans le temps.

Signataire des :



2002

Premiers fonds
Sienna Gestion
labellisés CIES

2008

Premiers fonds
Sienna Gestion
labellisés Finansol

2012

Partenariat
avec
France Active⁽¹⁾

2021

Premiers fonds
labellisés ISR

2001

Création du 1^{er} fonds
Sienna Gestion
intégrant des critères
extra-financiers

2004

Formalisation
de la politique
de vote de
Sienna Gestion

2009

Membre
de FAIR⁽²⁾

2015

Lancement du fonds
Obligations Vertes,
labellisé Greenfin
en 2016

2022

42 fonds classifiés
en article 8
selon SFDR⁽³⁾

(1) France Active accompagne et finance les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire depuis plus de 30 ans. Plus d'informations sur : www.franceactive.org/

(2) FAIR (Financer Accompagner Impacter Rassembler) gère le label Finansol et rassemble plus de 120 entreprises engagées dans une démarche de solidarité. Plus d'informations sur : www.finance-fair.org/fr

(3) Les fonds répondent à l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) car ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'ont pas d'objectif d'investissement durable.



Notre approche de l'investissement responsable

La démarche ISR (Investissement Socialement Responsable) de Sienna Gestion s'organise autour de 5 piliers : **l'application d'exclusions définies, l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse des émetteurs, l'engagement actionnarial.** **L'enjeu climatique** est formalisé au sein d'une stratégie aux ambitions dédiées. Enfin **la transparence** est un pilier majeur de notre démarche afin d'assurer une lisibilité aux investisseurs et épargnants.

Comprendre les objectifs et les principes directeurs de notre démarche d'investisseur responsable

1

EXCLUSION DE CERTAINES ACTIVITÉS ET PRATIQUES DES ENTREPRISES

Nous pratiquons une politique d'exclusions en refusant d'investir dans des actifs exposés à certains secteurs définis, à certaines pratiques et à des controverses représentant un risque de durabilité significatif.

POLITIQUE D'EXCLUSIONS SECTORIELLES

En lien avec les conventions et traités signés par la France sur les armements controversés, Sienna Gestion s'engage à exclure de ses investissements toute entreprise de production ou de vente de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions. Le tabac, dont l'industrie est impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme et qui constitue la première cause de décès évitable au niveau mondial, est également exclu des encours de Sienna Gestion. Enfin, une politique de sortie du charbon est en place, excluant ainsi des portefeuilles les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon.

POLITIQUE D'EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives pratiquées par Sienna Gestion consistent à éviter tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies. Lancée en 2000, cette initiative vise à inciter les entreprises à adopter une attitude responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

La violation du Pacte Mondial se mesure au travers de l'analyse des controverses impliquant les émetteurs. Cette analyse intègre une analyse de la gravité des controverses, de leur fréquence ainsi que des mesures correctives mises en place par les émetteurs.

2

INTÉGRATION DE CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

Sienna Gestion analyse la capacité d'une entreprise à intégrer les risques et à identifier les opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité. Ainsi, notre analyse des acteurs économiques intègre des critères sur les trois piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et se matérialise via un score.

RÉFÉRENTIEL SIENNA GESTION

L'analyse approfondie des émetteurs repose sur un référentiel autour des 3 piliers ESG et 8 thèmes :

- Environnement :
 - Changement climatique
 - Utilisation des ressources
 - Autres impacts environnementaux des produits
- Social :
 - Collaborateurs
 - Clients
 - Chaîne d'approvisionnement et communautés locales
- Gouvernance :
 - Gouvernement d'entreprise
 - Pratiques des affaires

AGENCES DE NOTATION

Les agences de notation évaluent les entreprises selon leurs enjeux ESG afin de leur attribuer une note. Nous intégrons dans notre analyse les données fournies par nos agences de notation partenaires : Sustainalytics, S&P Global Trucost, Proxinvest, Ethifinance, Humpact.

Sustainalytics



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2011 en notations environnementale, sociale et de gouvernance, en suivi des controverses, et en suivi des activités controversées, Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 1 000 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie. Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année.

Trucost
ESG Analysis

S&P Global Trucost

S&P Global

Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016, les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de ce premier filtre que sont sélectionnés la plupart des émetteurs Socialement Responsables (SR) éligibles aux portefeuilles Sienna Bas Carbone ISR et EPSSENS Bas Carbone ISR. En complément, S&P Global Trucost fournit des données quantitatives sur l'ensemble du portefeuille d'obligations vertes de Sienna Gestion, et notamment les tonnes de CO2 évitées par million d'Euros investi et par an.

Proxinvest



Dans le cadre des votes en Assemblées Générales, Sienna Gestion a recours aux services de Proxinvest, agence de conseil de vote spécialisée sur les questions d'assemblées générales, de gouvernement d'entreprise et d'engagement actionnarial. Proxinvest analyse les résolutions en Assemblée Générale pour les entreprises françaises et étrangères de moyennes et grandes capitalisations.

Ethifinance



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2016 en données et notation environnementale, sociale et de gouvernance, Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations. Cette « Note Générale » est obtenue à partir d'une moyenne arithmétique de la notation des entreprises sur les différents critères étudiés par l'agence. Plus de 150 critères sont ainsi analysés pour chaque critère. Les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement.

Humpact



Fournisseur de Sienna Gestion depuis 2021, Humpact fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées en Europe et en France sur la thématique de l'emploi. Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à l'emploi d'un point de vue macro mais de décliner la problématique sur : la formation des jeunes, l'insertion des personnes en situation de handicap, le maintien des seniors dans l'emploi et le respect de la parité.

3

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La recherche de la performance de long terme des fonds de Sienna Gestion passe par l'accompagnement des entreprises dans lesquelles nous investissons ou souhaitons investir dans la prise en compte des enjeux ESG. Cette conviction est formalisée via une politique de vote et d'engagement.

POLITIQUE DE VOTE

Nous avons la conviction que la bonne gouvernance des entreprises, et la prise en compte par celles-ci de leur responsabilité sociale et environnementale sont intimement liées à leur performance économique sur le long terme. C'est pourquoi une politique de vote a été définie depuis 2004, et appliquée chaque année par Sienna Gestion lors de l'exercice des droits de vote.

Celle-ci s'appuie sur les diverses recommandations de place sur la bonne gouvernance et principalement sur celles de l'Association Française de Gestion Financière (AFG). De plus, notre politique autorise d'aller au-delà pour défendre les intérêts spécifiques de l'épargne de long terme et de l'épargne salariale.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'accompagnement des entreprises dans l'intégration des enjeux ESG est également renforcée par le **dialogue**. Complémentaire à l'analyse ISR, l'équipe Finance Responsable interroge les entreprises directement via des entretiens menés ou dans le cadre d'initiatives collectives.

Sienna Gestion a formalisé cette pratique au sein d'une politique d'engagement.



*Document(s) téléchargeable(s)
sur notre site internet*

4

STRATÉGIE CLIMAT

En tant qu'acteur du financement de l'économie, nous avons un rôle à jouer dans la construction d'un monde durable qui profite à tous. Conformément à l'Accord de Paris, nous déployons dans la gestion de nos actifs une STRATÉGIE CLIMAT se déclinant autour de 3 axes : la politique de sortie du charbon, la réduction de l'empreinte carbone et le dialogue actionnarial.

SORTIE DU CHARBON

Nous appliquons à l'ensemble de nos encours une politique de sortie du charbon afin de **favoriser la réduction des émissions carbone**. Pour cela, les expositions aux entreprises liées au charbon sont progressivement réduites. Une sortie définitive est prévue pour 2030.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Conformément aux objectifs de réduction fixés par l'UE, **notre ambition est d'atteindre une baisse de 40% des émissions de carbone d'ici à 2030** par rapport à 1990. Notre engagement est de vérifier annuellement notre alignement avec cette trajectoire et, le cas échéant, prendre des mesures correctives. Cet objectif de réduction est complété par la mise en avant de fonds favorisant la transition énergétique.

DIALOGUE ACTIONNARIAL

Afin de compléter son approche climat, Sienna Gestion intègre dans sa politique de dialogue actionnarial des actions relatives aux enjeux climatiques. Nous rejoignons également des actions collectives sur ces sujets avec d'autres acteurs de la place, tels que FollowThis, l'association FAIR ou Climate Action 100+.



*Document(s) téléchargeable(s)
sur notre site internet*

5

TRANSPARENCE ENVERS NOS INVESTISSEURS ET ÉPARGNANTS

Nous avons à cœur d'améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et des épargnants. À cet effet, les documents constitutifs de notre approche d'investisseur responsable sont mis à disposition.

POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Ce document présente de manière détaillée et claire les ambitions, les enjeux et les principes directeurs de la démarche d'Investisseur Responsable de Sienna Gestion. Cette politique est mise à disposition pour plus de transparence sur l'approche ISR appliquée.

CODES DE TRANSPARENCE

Les codes de transparence ont pour objectif d'apporter une lisibilité complète sur la démarche ESG de Sienna Gestion au sein des fonds concernés. Nous proposons ainsi trois supports complets associés à chaque classe d'actifs :

- CODE DE TRANSPARENCE
GESTION ACTIONS ISR 
- CODE DE TRANSPARENCE
GESTION OBLIGATAIRE ISR 
- CODE DE TRANSPARENCE
GESTION MONÉTAIRE ISR 

RAPPORT ARTICLE 29, LOI RELATIVE A L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition un reporting extra-financier complet, retraçant la prise en compte des risques climatiques et les risques liés à la biodiversité ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

RAPPORTS PÉRIODIQUES

Les rapports annuels et les reportings mensuels de chacun des fonds gérés par Sienna Gestion apportent des précisions sur la démarche ESG. Les fonds gérés avec un process ISR possèdent une rubrique spécifique apportant des éclairages complémentaires.

RAPPORT DE VOTE

Chaque année, Sienna Gestion participe activement aux assemblées générales d'entreprises investies selon la politique de vote. Notre rapport présente la répartition des votes et les principaux thèmes de refus aux résolutions proposées.



Document(s) téléchargeable(s)
sur notre site internet

Approche thématique et solidaire

Nous avons également déployé une gamme de fonds thématiques ainsi que des fonds solidaires. Tous ces fonds intègrent une approche d'investissement responsable.

CLIMAT

- **Obligations Vertes** : Objectif d'investir dans des obligations qui vont financer des projets contribuant à la transition écologique.
- **Transition Climat** : Objectif d'investir dans des émetteurs générant une partie de leur chiffre d'affaires sur un des 3 thèmes suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique, transport et stockage de l'énergie.
- **Bas Carbone** : Objectif de réduire d'au moins 40 % l'intensité carbone moyenne pondérée par rapport à celle de l'indice de référence.

EMPLOI SANTÉ

Objectif d'investir dans des émetteurs qui soutiennent la création d'emplois, sa qualité et l'inclusion, tout en participant activement au bien-être de nos aîné(e)s.

INVESTISSEMENT LOCAL

Objectif d'investir au cœur des régions en participant au financement des entreprises locales.

SOLIDAIRE

Objectif d'investir directement ou indirectement au maximum 10 % de l'actif de chaque fonds dans l'économie sociale et solidaire.

Focus sur notre thématique " Solidaire "

“

Nous sommes un acteur actif dans l'épargne solidaire, tourné vers la lutte contre l'exclusion, la cohésion sociale, ou encore le développement durable. Au travers de nos fonds solidaires, nous soutenons des causes qui nous sont chères.”

Focus sur notre thématique " Investissement local "

“

Sienna Gestion cherche à soutenir la croissance des entreprises locales et participe activement à leur développement économique. Notre approche consiste à financer des entreprises sur l'ensemble du territoire français. Notre ancrage territorial nous permet de participer au développement de l'économie réelle et locale à travers 6 fonds régionaux. Nous visons à terme, le financement d'activités immobilières, d'entreprises, d'infrastructures ou du secteur public.”



LISTE DE NOS FONDS LABELLISÉS⁽¹⁾



SFDR Art. 8⁽²⁾

SIENNA ACTIONS EURO ISR	●			●
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTÉ ISR				●
SIENNA MONÉTAIRE ISR	●			●
SIENNA SOUVERAINS 5-7 ISR	●			●
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR		●		●
EPESENS ACTIONS ISR	●		●	●
EPESENS EMPLOI SANTÉ SOLIDAIRE			●	●
EPESENS MONÉTAIRE ISR	●		●	●
EPESENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE			●	●
EPESENS BAS CARBONE ISR			●	●
EPESENS COURT TERME PLUS ISR			●	●
EPESENS DÉFENSIF ISR SOLIDAIRE			●	●
EPESENS ÉQUILIBRE ISR SOLIDAIRE			●	●
EPESENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE			●	●
EPESENS OBLIGATIONS ISR			●	●
EPESENS OFFENSIF ISR			●	●
EPESENS GRAND EST SOLIDAIRE			●	●
EPESENS GRAND OUEST SOLIDAIRE			●	●
EPESENS GRAND SUD OUEST SOLIDAIRE			●	●
EPESENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE			●	●
EPESENS PACA SOLIDAIRE			●	●
EPESENS RHONE-ALPES - AUVERGNE SOLIDAIRE			●	●

(1) Cette liste ne comprend pas les fonds dédiés.

(2) Les fonds répondent à l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) car ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

NOS FONDS LABELLISÉS Encours et nombre de fonds par label au 30/06/2022.

Labels gouvernemental ISR, Finansol, Greenfin, CIES.



ENVIRONNEMENT / SOCIAL / GOUVERNANCE

Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur : www.lalabelisr.fr

5 fonds

3,5 Mds€



ENVIRONNEMENT / SOCIAL / GOUVERNANCE

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) a été créé en janvier 2002 par la CFTD, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT. Il travaille au développement de l'épargne salariale pour tous les salariés et à la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR). Plus d'informations sur : www.ci-es.org

17 fonds

2,9 Mds€



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Créé par le ministère de la Transition écologique, le label Greenfin garantit la qualité « verte » des fonds. Il se focalise sur le critère environnemental. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles ainsi que dans d'autres activités considérées comme polluantes. Plus d'informations sur : www.ecologie.gouv.fr

1 fonds

371 M€



SOLIDAIRE

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur des critères de solidarité et de transparence. Plus d'informations : www.finance-fair.org

14 fonds

1,2 Md€

ÉQUIPE FINANCE RESPONSABLE

Nous disposons d'une équipe dédiée à notre stratégie ISR, disposant de près de 30 ans d'expérience au total.



**Jean-Marie
PÉAN**
*Directeur de la Finance
Responsable*



**Astrid
LIEDES**
*Analyste Finance
Responsable*



**Eve
ZOMA**
*Analyste Finance
Responsable*

CONTACT



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



Accédez au
site web
Sienna Gestion



[www.linkedin.com/
company/sienna-gestion/](https://www.linkedin.com/company/sienna-gestion/)

AVERTISSEMENT

Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement, et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de produits, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. Aucune souscription dans les OPC (Organismes de Placement Collectif) ou FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) gérés par Sienna Gestion ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC ou FCPE décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DICI et du Règlement du ou des OPC (disponibles sur le site www.sienna-gestion.com) ou du ou des FCPE (disponibles sur le site www.epsens.com). Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion et ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30 juin 2022.